

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

**Vu** le Code de l'Education,  
**Vu** la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 3 janvier 2012 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** les statuts d'Aix-Marseille Université,  
**Vu** les statuts de l'UFR de médecine approuvés par le conseil d'administration d'Aix Marseille Université en sa séance du 13 décembre 2011,  
**Vu** l'arrêté de proclamation des résultats de l'élection des membres du Comité scientifique de l'UFR Médecine représentant le collège des Chefs de Clinique-assistants des Hôpitaux et assistants hospitalo-universitaires en date du 17 décembre 2013, pour une durée de 2 ans,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le mandat des membres du Comité scientifique représentant le collège des Chefs de Clinique-assistants des Hôpitaux et assistants hospitalo-universitaires dont les noms suivent est prorogé jusqu'à l'élection des nouveaux membres:

- Monsieur Xavier CARCOPINO
- Monsieur Julien FRONONOT

**Article 2**

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers de l'Université, à la diligence de la directrice générale des Services.

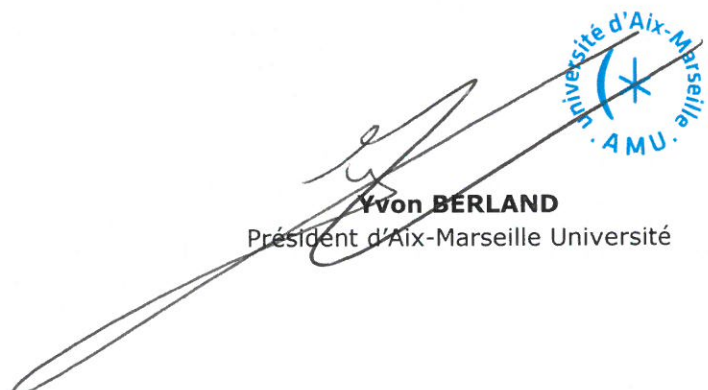
**Article 3**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université.

**Article 4**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 08/10/2015



**Yvon BERLAND**  
Président d'Aix-Marseille Université

